



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 27 AVRIL 2023

Délibération affichée

Le 09 MAI 2023

Effectif du Conseil : 33

Présents : 22

Absents et Excusé(es) : 03

Procurations : 08

N° d'ordre : 23/2023

Domaine d'intervention : 3.2/ Aliénations

L'an deux mil vingt-trois et le Jeudi vingt-sept du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un Avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2023.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{ème} Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8^{ème} Adjoint ; Mme LACROIX Jénia, 9^{ème} Adjoint ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; Mme MONLOUIS-NIRELEP Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. ISSA Jean-François ; - M. REJON Philippe ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme OUSSELIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. ATALLAH André, Maire) ; - M. TABAR Patrice (procuration donnée à M. MARCEL Didier) ; - Mme. RENE-GABRIEL Murielle (Procuration donnée à Mme. LACROIX Jénia, 9^{ème} Adjoint) ; - Mme LINON Gladys (procuration donnée à M. CARRIERE Pierre) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) ; - Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à Mme. GUILLAUME Myriam) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François) ; - M. PROCIDA Robert (procuration donnée à Mme GAUTHIEROT Franciane).

ABSENTS : Mme LAQUITAINE Liliane ; - M. PERAIN Franck ; - Mme MONGE Dunia (Conseillers Municipaux).

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION DECIDANT D'APPROUVER LA VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ AU 9 RUE PAUL BAUDOT ET 30 RUE DU DOCTEUR CABRE APPARTENANT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE MENNDE DONT LE GERANT EST MONSIEUR CHARLES-HENRI REGENT.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023 - DELIB N° 23/2023 - REF : 3.2/ Aliénations
« DELIBERATION DECIDANT D'APPROUVER LA VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE AU 9 RUE PAUL BAUDOT ET
30 RUE DU DOCTEUR CABRE APPARTENANT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A LA SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE MENNDE DONT LE GERANT EST MONSIEUR CHARLES-HENRI REGENT »**

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que conformément aux engagements pris dans le cadre du dispositif **COROM**, la collectivité a défini une stratégie de valorisation des biens communaux, dont l'immeuble du **CCAS** sis 9 rue Baudot et 30 rue du Docteur Cabre.

A cet égard, plusieurs porteurs de projets ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de l'ensemble immobilier. Dans ce contexte, la collectivité a lancé une procédure d'adjudication amiable, par délibération en date du 15 septembre 2022 sur un bien estimé par les domaines en date du 24 février 2022 à 348 263 euros.

Pour rappel, la publication du cahier des charges et de l'avis de vente par adjudication a été régulièrement effectuée aux annonces légales des journaux « **Nouvelles semaines et le Progrès social** », ainsi que sur le site de ville. La date limite de dépôt des offres était fixée au 25 novembre 2022, cependant aucune proposition d'acquisition n'a été enregistrée.

Les candidats potentiels n'ayant pas répondu à l'adjudication, une procédure de vente de gré à gré, conformément aux dispositions de l'article L 2241- 5 du code General des collectivités Territoriales, a été lancée.

Aussi, la société « **MENNDE** » dont le gérant est monsieur Charles- Henri **REGENT** a été retenu, les autres prétendants n'ayant pas donné suite à l'exception d'un seul qui s'est désisté en faveur de ce dernier.

Pour entériner la procédure, le conseil d'administration du **CCAS** a délibéré favorablement en date du 14 avril 2023 sur la procédure et le montant de la vente à 348 263 euros. Bien qu'une nouvelle évaluation financière d'un montant de 322 000 € ait été portée à connaissance de la ville par les domaines en date du 17 avril 2023, la collectivité ayant la possibilité de s'affranchir de cette valeur pour un montant plus au moins élevé dans la limite de 10% soit, un minimum de 290 000 € et un maximum de 354 200 €, propose de consolider le montant initial de la vente fixé à **348 263 euros**.

En conséquence, le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la vente de gré à gré de l'ensemble immobilier situé au 9 rue Paul **BAUDOT** et 30 rue du Docteur **CABRE** appartenant au Centre Communal d'Action sociale relevant de son domaine privé au montant de **348 263.00 euros** conformément à la décision du conseil d'administration de ce dernier, à la société dénommée « **MENNDE** » dont le gérant est Monsieur Charles - Henri **REGENT** qui avait auparavant manifesté son intérêt par courrier en date du 18 mai 2022 pour acquérir cet ensemble immobilier.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023 - DELIB N° 23/2023 - REF : 3.2/ Aliénations
« DELIBERATION DECIDANT D'APPROUVER LA VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE AU 9 RUE PAUL BAUDOT ET
30 RUE DU DOCTEUR CABRE APPARTENANT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A LA SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE MENNDE DONT LE GERANT EST MONSIEUR CHARLES-HENRI REGENT »

**DISPOSITIF DECISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 14 avril 2023
VU l'avis de services de France Domaines en date du 17 avril 2023
Vu le courrier en date du 18 mai 2022 de monsieur Charles- Henri REGENT manifestant son intérêt
pour acquérir l'ensemble immobilier situé au 9 rue Baudot et 30 rue du docteur Cabre
APRES en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

SOIT 24 VOIX dont 5 PROCURATIONS : (M. MIRRE Jocelyn ; - M.TABAR Patrice ; - Mme RENE-
GABRIEL Murielle ; -Mme LINON Gladys ; - M. GEOFFROY Luidji).

6 ABSTENTIONS : (Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à Mme GUILLAUME Myriam)
; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François) ; - M.

~~PROCIDA Robert (procuration donnée à Mme GAUTHIEROT) ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; -~~

~~Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François).~~

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la vente par le Centre Communal d'Action Sociale de l'ensemble immobilier
situé au 9 rue Paul BAUDOT et 30 rue du Docteur CABRE d'une superficie de 408 M² et constitué de
deux locaux commerciaux et un espace servant de dépôt relevant de son domaine privé à la société
« MENNDE » dont le gérant est monsieur Charles - Henri REGENT au prix de trois cent quarante-
huit mille deux cent soixante-trois euros 348 263,00 euros.

ARTICLE 2 : DE RECUEILLIR l'avis conforme du conseil Municipal

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié ainsi que toutes
les pièces nécessaires à cette cession.

ARTICLE 4 : DE DIRE que les frais seront à la charge de l'acquéreur

ARTICLE 5 : DE DIRE que cette somme sera inscrite au prochain budget du centre communal d'action
sociale.

ARTICLE 6 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son
affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours
citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023 - DELIB N° 23/2023 - REF : 3.2/ Aliénations
« DELIBERATION DECIDANT D'APPROUVER LA VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE AU 9 RUE PAUL BAUDOT ET 30 RUE DU DOCTEUR CABRE APPARTENANT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE MENDE DONT LE GERANT EST MONSIEUR CHARLES-HENRI REGENT »

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 28 Avril 2023

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

05 MAI 2023

L'affichage *et/ou* la publication le

09 MAI 2023

Et/ou la notification le

Le Maire



Le Maire

André ATALLAH



André ATALLAH